



**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A
L'OCCASION DU 25^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

NAIROBI, KICC, 12-14 Novembre, 2019

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

1. Le Burundi se joint aux autres Etats pour renouveler l'engagement mondial en faveur de la mise en œuvre « intégrale et accélérée » du Programme d'Action de la CIPD, dans le contexte général de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. C'est donc l'occasion qui nous est offerte, de nous rendre compte des progrès réalisés pour faire avancer les droits et les choix pour tous, de réaffirmer notre engagement de faire progresser la mise en œuvre du programme de la CIPD.
2. Qu'est ce qui a changé au Burundi en 25 ans depuis la conférence du Caire en 1994 ? Il est heureux de constater que dans mon pays la situation s'est fortement améliorée : Le Plan National de Développement 2018-2027 exprime clairement la volonté de maîtriser la dynamique de la population et de disposer des données désagrégées ; le nombre moyen de naissances par femme est passé de 7 enfants dans les années 90, à 5,5 aujourd'hui ;

le nombre de décès maternels est passé de 500 pour 100 000 naissances vivantes en 2010 à 334 en 2017, soit près de 40% de baisse. Cette baisse significative a été obtenue grâce à la mesure de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et qui accouchent prise par Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi en 2006. Par ailleurs, 18 % des femmes utilisaient des méthodes modernes de contraception en 2010, contre 29% en 2017.

3. Le Burundi s'attelle à adresser 31% des besoins non satisfaits en matière de planification familiale à travers la sensibilisation soutenue des couples.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

4. Les présentes assises constituent pour le Burundi une opportunité de réitérer son souhait de s'engager à poursuivre l'atteinte des 3 résultats transformateurs de la CIPD, à savoir :
 - Zéro décès maternel évitable par l'intégration d'un ensemble complet d'interventions en matière de santé sexuelle reproductive et droits reproductifs aux stratégies, politiques et programmes de couverture sanitaire universelle, ;
 - Zéro besoin non satisfait en termes d'informations et de services de planification familiale, ainsi qu'à assurer la disponibilité de moyens contraceptifs modernes de qualité, abordables et sans risque, à ce que les jeunes aient accès aux informations et aux services adaptés à leur âge pour les protéger de manière adéquate des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida ;
 - Mettre fin aux violences sexuelles et basées sur le genre.
5. De façon spécifique, les engagements du Burundi, non seulement se fondent sur l'aspiration nationale exprimée dans la Vision Burundi 2025 et le Plan National de Développement 2018-2027

Ainsi d'ici 2030, le Burundi réaffirme son engagement :

- ✓ à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale,

- ✓ à réduire les décès maternels évitables de 334 à 140 décès maternels pour 100,000 naissances vivantes,
- ✓ à tout mettre en œuvre pour que les jeunes aient accès aux informations et aux services adaptés à leur âge et requis pour les protéger de manière adéquate des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et du VIH/Sida, tout en préservant les acquis de la culture burundaise,
- ✓ à mettre fin aux violences sexuelles et basées sur le genre,
- ✓ à continuer de financer l'achat des contraceptifs modernes tout en augmentant le budget annuel y allouer.
- Enfin le Burundi soutient la Déclaration de Nairobi sur la CIPD25 : Accélérer les promesses et ses 12 engagements mondiaux.

- Je vous remercie de votre aimable attention.

===== Fin =====